

**Question écrite de M. Jean-Marc Froidevaux, du 11 février 2004: «Borne rétractable à la rue Lissignol».**

Une borne rétractable barre maintenant la rue Lissignol.

1. Peut-on connaître les ayants droit de cette privatisation du domaine public municipal?
2. Au moyen de quel crédit cette installation a-t-elle été financée?
3. Le Conseil administratif devait fournir un rapport d'évaluation des bornes rétractables de la rue du Lac tous les six mois, l'a-t-il fait?
4. Ce rapport n'est-il pas l'occasion d'évaluer ce projet pilote?